



PROVIDENCE-INFOS

www.providence-wavre.be
www.facebook.com/ipwavre

Liaison Parents-Ecole
2016-2017 N°4
Mai 2017

Chers parents,

L'année scolaire touche à sa fin. Vous trouverez dans cette dernière communication toutes les informations de fin d'année.

Nous comptons sur nos élèves pour un travail de qualité et nous leur souhaitons une réussite à la hauteur de leurs espérances.

Pascale Maljean
Directrice

Paul Cabeke
Directeur-adjoint

Luc Vanvilthoven
Directeur-adjoint

SOMMAIRE

1. Session de bilans
2. Certificat de qualification – Procédure de conciliation interne
3. Délibère-toi
4. Proclamations des classes terminales, souper et bal de fin d'études
5. Remise des bulletins pour les autres classes : mercredi 28 juin
6. Procédures de conciliation interne et de recours externe
7. Ateliers ouverts en hôtellerie et habillement : vendredi 23 juin
8. Foire aux livres : 29 juin
9. Organisation de la fin de l'année scolaire
10. Réinscriptions pour l'année 2017-2018
11. Allocations d'études
12. Documents à garder
13. La mini entreprise CosyWood

1. Session de bilans

La session d'examens des élèves des 2ème et 3ème degrés commence le mardi 13 juin. Le lundi 12 juin, les cours se clôtureront à 14h35.

La session d'examens des élèves du 1er degré commence le jeudi 15 juin. Le mercredi 14 juin, les cours se clôtureront à 12h05.

Les horaires de la session de juin se trouvent dans le journal de classe de votre enfant. Ils seront affichés prochainement dans les classes et aux valves de l'école. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : www.providence-wavre.be (onglet informations – calendriers éphémérides).

A la lecture de ces derniers, vous remarquerez les moments où votre enfant est en congé d'étude. Durant ce congé, il peut rentrer travailler à la maison. Cependant, une étude est prévue à l'Institut.

Afin que nous puissions organiser l'école, n'oubliez pas de compléter avec précision le talon-réponse en annexe.

Durant la session :

Au 1^{er} degré:

Si les élèves ont un seul examen : ils peuvent rentrer étudier à la maison à l'heure de fin prévue à l'horaire.

Si les élèves ont deux examens : ils restent en classe jusqu'à la fin prévue du second examen et peuvent ensuite rentrer étudier à domicile.

Au 2^e degré :

Si les élèves ont un seul examen : ils peuvent rentrer étudier à la maison au plus tôt ½ heure avant la fin prévue à l'horaire pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.

Si les élèves ont deux examens : ils restent en classe jusqu'à la fin du 1^{er} examen et peuvent rentrer étudier à la maison au plus tôt ½ heure avant la fin prévue du 2^{ème} examen pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.

Au 3^e degré :

Les élèves sont autorisés à quitter la salle d'examen dès qu'ils ont terminé. S'ils ont un deuxième examen, ils ne peuvent pas stationner dans les couloirs, ne peuvent pas quitter l'Institut mais peuvent se rendre soit aux foyers soit à la salle de fêtes.

Pour les élèves du 1^{er} et du 2^e degré :

Les élèves sont invités à se munir d'un livre de lecture ou d'un magazine "culturel" afin d'attendre calmement la fin de l'examen après avoir remis leur copie.

Il est rappelé que durant un examen les élèves ne peuvent avoir que le matériel autorisé par le professeur (donc pas de GSM, de smartphone, d'ordinateur de poche,... qui seront assimilés à des moyens frauduleux). Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner l'annulation de la copie en tout ou en partie selon l'appréciation du professeur.

Pour ce qui est de la tenue, le règlement d'ordre intérieur reste toujours d'application.

Durant les jours de conseils de délibération, les élèves sont autorisés à demeurer à domicile. Toutefois, une surveillance est possible à l'école. Si des parents souhaitent que leur enfant soit à l'Institut durant ces journées, ils sont invités à en avvertir la Direction par courrier afin que la prise en charge puisse être assurée correctement.

2. Certificat de qualification – Procédure de conciliation interne

Pour les élèves effectuant la dernière étape de leur qualification, les derniers jurys délibèrent le 19 juin. Les décisions des jurys peuvent faire l'objet d'une contestation interne. La procédure est la suivante :

- L'information sur le résultat de la délibération est donnée aux élèves après le passage du dernier récipiendaire.
- Dans les 48 heures qui suivent cette information, les parents (ou l'élève majeur) peuvent introduire une contestation de décision par courrier déposé au secrétariat à l'attention de la Direction (contre accusé de réception). **Sans accusé de réception et au-delà des 2 jours ouvrables qui suivent l'information orale, la contestation n'est plus recevable.**
- Cette contestation doit être motivée, faisant part notamment de tout élément neuf par rapport à ce qui était en possession ou à la connaissance des membres du jury.
- Si la demande est jugée recevable, le jury se réunira à nouveau le mercredi 21 juin et examinera les arguments apportés. Les décisions rendues seront transmises aux parents ou à l'élève (s'il est majeur) par envoi recommandé.
- Il n'y a pas de recours externe pour le certificat de qualification.

3. Délibère-toi

Durant les délibérations de juin, notre école propose à ses élèves de s'investir dans des activités de qualité. Depuis l'an passé, nous sommes partenaires du projet « **Délibère-toi** ».

De quoi s'agit-il ? « Délibère-toi » donne la possibilité aux jeunes du secondaire de participer à différentes activités. Plusieurs domaines d'action sont proposés : actions citoyennes, formations, découverte de métiers, sports, culture ainsi que l'organisation du festival culturel « Wacolor ».

Quand ? Les activités se déroulent du 22 au 29 juin 2017.

Où ? Dans toute la province du Brabant wallon. Quatre activités sont organisées dans notre école :

- Brevet Européen des Premiers Secours (BEPS)
- Baby-sitting
- Self-défense
- Improvisation

N'hésitez pas à vous renseigner sur toutes les autres activités ouvertes dans d'autres lieux.

Pour qui ? Tous les jeunes âgés de 12 à 20 ans.

Comment ? Pour s'inscrire, c'est très simple, un site internet est prévu à cet effet : www.deliberetoi.be. Il est possible de s'inscrire à plusieurs actions citoyennes, toutes régions confondues.

4. Souper et bal de fin d'études : vendredi 23 juin - Proclamations des classes terminales : lundi 26 juin

Le souper et le bal de fin d'études (6^{ème} GT/TT/TQ et 7^e P) auront lieu le vendredi 23 juin dans la salle verte (20h30). Nous remercions déjà chaleureusement l'Association de Parents du Secondaire qui prend cet événement entièrement en charge et les élèves de 5^e GT/TT/TQ et de 6^e professionnelle qui aident à la préparation.

La proclamation des résultats aura lieu pour les élèves de 6^e professionnelle (Restaurateur, Vendeuse-Retoucheuse et Aide familiale) le **lundi 26 juin à 18h00** (dans la cour de la section professionnelle si le temps le permet, dans un local qui sera précisé en cas d'intempéries). Les élèves de 6^e puériculture recevront leur bulletin au même moment que les autres classes puisqu'ils n'auront leur qualification qu'au terme de la 7^e année.

La proclamation des élèves de 6^{ème} GT/TT/TQ et de 7^e professionnelle aura lieu le même **lundi 26 juin à 19h00** dans le grand hall (section humanités ; l'entrée se fera par la rue des Fontaines). Elle sera suivie du verre de l'amitié offert par l'Institut à tous les récipiendaires et leurs familles.

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DU SECONDAIRE

Chers parents,

Le vendredi 23 juin, aura lieu le **bal** des rhétos de la Providence.

L'Association des Parents (APS) met à cœur de préparer cet événement afin qu'il clôturera en beauté le parcours des élèves à la Providence.

Les quelques parents du comité ne peuvent assumer à eux seuls une telle organisation.

Ils ont donc besoin d'aide, de **votre aide** :

- le **vendredi** 23 juin à partir de 19h pour la mise en place du buffet et le service
- le **samedi** 24 juin à partir de 10h pour le **rangement**

Si vous pouvez consacrer une petite heure ou davantage, envoyez vos disponibilités par courriel (aps.ipw@gmail.com) !

Merci d'avance pour votre collaboration !

Le Comité de l'APS

Association des **P**arents des **S**econdaires

Institut de la Providence

1300 Wavre

5. Remise des bulletins pour les autres classes : mercredi 28 juin

Les bulletins seront remis aux parents (idéalement accompagnés de l'élève) le **mercredi 28 juin de 14h00 à 16h30** et de **17h30 à 20 heures** par les titulaires. Les professeurs de branche seront à la disposition des parents dans les mêmes tranches horaires.

Si nécessaire, les parents qui le souhaitent pourront prendre connaissance des copies de bilans de leur enfant ce même jour ou le jeudi 29 juin de 8h30 à 10h30 (sur rendez-vous pris avec le professeur durant la remise des bulletins).

Certains parents souhaitent une photocopie des bilans de leur enfant. Ces photocopies peuvent être réalisées le jour de la remise des bulletins, sur base d'un formulaire à compléter directement en présence du professeur. Les parents ou l'élève se rendront à l'accueil (GT/TT/TQ) ou chez les éducateurs (professionnel) avec le formulaire et le bilan. Les autres demandes doivent parvenir à la Direction au plus tard pour le 29 juin à 14h00. Les copies seront reprises le 30 juin de 8h30 à 11h à l'accueil (GT/TT/TQ) ou au bureau des éducateurs (professionnel).

Les copies seront fournies au prix de 0,25 € fixé par Arrêté royal.

En cas d'attestation d'échec ou de réorientation vers d'autres filières, le titulaire de classe vous informera par téléphone pour le **mardi 27 juin** au plus tard.

6. Procédures de conciliation interne et de recours externe

Procédure de conciliation interne

Si après la rencontre avec le titulaire et les professeurs de branches dans lesquelles l'élève est en échec, des contestations de décisions de Conseils de classe devaient apparaître, il est possible d'introduire une demande de conciliation interne, **pour autant que la demande soit fondée.**

La procédure de conciliation interne à suivre scrupuleusement est la suivante :

- Les parents (et l'élève s'il est majeur) doivent rencontrer la direction responsable du degré soit le mercredi 28 juin après la réception du bulletin soit le jeudi 29 juin entre 8h30 et 16h00 uniquement sur rendez-vous pris au secrétariat GT/TT/TQ (010/23.31.25).
- Les parents (et l'élève s'il est majeur) doivent formaliser leur demande en complétant le formulaire ad hoc à retirer auprès des directions ou du secrétariat.
- Les parents (et l'élève s'il est majeur) doivent déposer, contre accusé de réception, le formulaire au plus tard le jeudi 29 juin à 16h.

Au-delà de ce délai et sans dépôt acté du document, la contestation n'est pas recevable.

Pour instruire la demande, le chef d'établissement convoquera une commission locale. Cette dernière peut rejeter la demande si elle l'estime irrecevable ou convoquer un nouveau Conseil de classe. Si c'est le cas, celui-ci réexaminera la situation. A l'issue de cette conciliation, soit le Conseil de classe maintiendra sa décision initiale, soit il la modifiera et accordera une autre attestation d'orientation.

Les décisions rendues seront transmises aux parents ou à l'élève (s'il est majeur) par envoi recommandé.

Si l'élève majeur ou les parents (ou responsables légaux) de l'élève mineur ne sont pas d'accord avec la décision du Conseil de classe prise à l'issue de la conciliation interne, ils peuvent alors introduire, dans les 10 jours, une demande externe auprès du Conseil de recours contre les décisions des Conseils de classe.

Procédure de recours externe

La procédure de recours externe doit obligatoirement être précédée d'une demande de conciliation interne. Elle est prévue uniquement pour contester les attestations de réussite partielle (restrictive ou AOB) ou d'échec (AOC) délivrées par les Conseils de classe.

Le recours comprend une motivation précise. Y est jointe toute pièce que le requérant juge de nature à éclairer le conseil de recours. Le recours ne peut comprendre des pièces relatives aux décisions du Conseil de classe relatives à d'autres élèves.

Le recours est adressé par lettre recommandée à l'Administration : Service de la Sanction des études, Conseil de recours – enseignement confessionnel, bureau 1F140 - Rue Adolphe Lavallée à 1080 Bruxelles

Les Conseils de recours se réunissent entre le 16 et le 30 août pour les décisions des conseils de classe de juin. La décision du conseil de recours vous est envoyée par courrier recommandé.

7. Ateliers ouverts en hôtellerie et habillement : vendredi 23 juin

Pour tous les élèves qui souhaitent mieux connaître nos sections hôtellerie et habillement et peut-être s'y inscrire l'an prochain, nous organisons une journée de découverte au cours de laquelle le jeune pourra s'exercer à ces magnifiques métiers.

Pour plus de renseignements, contactez le 010/23 31 33 (hôtellerie) ou le 010/23 31 32 (habillement) ou surfez sur notre site www.providence-wavre.be (onglet actualités).

8. Foire aux livres : jeudi 29 juin

Comme l'année passée, l'école propose 2 formules en salle d'étude.

- Vente de livres d'occasion PAR LES ÉLÈVES eux-mêmes. Supervision par les éducateurs. Les élèves qui souhaitent vendre leurs livres sont tenus d'être présents à 9h45.
Merci à chacun, vendeurs et acheteurs, de disposer de suffisamment de monnaie.
- Possibilité de commande de livres neufs auprès d'un stand de l'Association des Parents du Secondaire. Paiement à la commande. Livraison à la rentrée.

Date unique : le jeudi 29 juin 2017 de 10h à 13h

REMARQUE : Les listes de manuels scolaires 2017-2018 seront remises avec le bulletin.

9. Organisation de la fin de l'année scolaire

Le jeudi 29 juin est réservé à des réunions et à la foire aux livres et le vendredi 30 juin à des conseils de classe et à une assemblée générale des professeurs et des éducateurs.

10. Réinscriptions pour l'année 2017-2018

La réinscription pour l'année scolaire prochaine se fait :

- en professionnel, par la remise du document reçu en mai et confirmé à la remise des bulletins
- en GT/TT/TQ, par la signature du document présenté par le titulaire le 28 juin et par la remise de la feuille de choix d'options pour l'entrée en 3^{ème} ou en 5^{ème} ou encore en cas de changement d'orientation suivant l'avis du conseil de classe.

Comme nous l'avons déjà fait les dernières années, **nous réservons une priorité à nos élèves jusqu'au samedi 1^{er} juillet à 12h00.** Passé ce délai, nous ne garantirons plus les places, en particulier dans beaucoup d'options de l'enseignement général et technique de transition, dans l'enseignement technique de qualification et dans certaines options de l'enseignement professionnel où la demande extérieure est forte.

11. Allocations d'études

Nous rappelons aux parents qui connaissent des difficultés pour faire face aux coûts scolaires que la Communauté française offre une aide importante pour permettre à chacun de bénéficier d'une scolarité de qualité.

Les demandes d'allocations d'études doivent être introduites via le site www.allocations-etudes@cfwb.be.

12. Documents à garder

Tous les élèves doivent pouvoir présenter à l'inspection de la Communauté française à tout moment de la prochaine année scolaire :

- le journal de classe 2016/2017
- les répertoires, les interrogations et les travaux
- les fardes de cours en ordre.

Ce rappel vaut aussi pour les élèves des classes terminales qui doivent garder tous leurs documents « à domicile » et être en mesure de les faire parvenir à l'école en cas de demande et ce jusqu'à réception du CESS définitif.

TALON A REMETTRE AU TITULAIRE AVANT LE 9 JUIN 2017

Pour tous les élèves

Les soussignés, parents de, élève en ont pris connaissance du Providence Info n° 2 de novembre 2016 concernant l'organisation de la fin de trimestre et en particulier de :

- la rencontre des parents
- les procédures de conciliation interne et de recours externe
- l'organisation de la fin d'année scolaire
- les réinscriptions
- les documents à garder par les élèves à l'attention de l'inspection

Pour les élèves du 1^{er} et du 2^{ème} degré

Pour la session de bilans, il est décidé que l'élève :

peut - ne peut pas ¹ rentrer étudier à la maison

Dans le cas où il doit étudier à l'Institut, il peut quitter

Lundi 12 juin àh.....	(maximum 17h00)
Mardi 13 juin àh.....	(maximum 17h00)
Mercredi 14 juin àh.....	(maximum 16h00)
Jeudi 15 juin à h	(maximum 17h00)
Vendredi 16 juin àh	(maximum 17h00)
Lundi 19 juin àh.....	(maximum 17h00)
Mardi 20 juin àh.....	(maximum 17h00)

NOM ET PRENOM :

Classe :

Date :

L'élève,

Les Parents,

Signatures :

¹ Biffer la mention inutile

Cosy Wood



Vivre mieux

Vivre écologiquement



La mini-entreprise Cosy Wood, constituée de 6 élèves de Providence, a vendu cette année des planches en bois multifonction. Dès le départ, la mini avait émis le souhait de soutenir une association au Burkina Faso. L'aventure est terminée en avril avec l'assemblée générale de clôture devant tous les actionnaires. Et grâce à leur soutien, et aux salaires reversés par les jeunes entrepreneurs, ce ne sont pas moins de 350 € qui ont pu être donnés à l'association. Barbara Bierlier, membre de la mini, s'est rendue sur place à l'occasion d'un

voyage avec sa famille pendant les vacances de Pâques. Elle nous fait part de son ressenti face à cette expérience:

« Dès le départ de l'aventure mini entreprise, Alix, Charlotte, Stanislas, Louis, Florent et moi-même avons décidé de soutenir l'association « les enfants d'abord » à Tintilou au Burkina Faso. C'est un projet qui me tient particulièrement à cœur car, ayant un métissage d'ici et d'ailleurs, j'ai passé la moitié de ma vie en Afrique. Après avoir obtenu le soutien de nos actionnaires, tous les membres de la mini ont décidé de reverser la totalité des salaires obtenus, ce qui nous a permis de récolter 350 euros !!!

Samedi 8 avril 2017, jour de ma visite en famille à Tintilou ... une journée qui m'a marqué ! Ce fut tout simplement magique. Nous leur avons apporté tout ce que nous avons pu acheter, à savoir 200 kg de riz, 100 kg d'haricots, 120 kg de pâtes, 60 l d'huile ainsi que des boîtes de sauce tomate en conserve.

J'ai eu l'occasion de passer la journée entourée d'enfants âgés de 3 semaines à 12 ans qui sont orphelins par leur mère pour la plupart et dont les pères sont dans l'incapacité de leur fournir une alimentation correcte ou une scolarité convenable. C'était juste émouvant et cela me faisait mal au cœur de les voir dans cette situation. Par contre, ce qui m'a surpris, c'est leur maturité, leur sagesse et leur joie de vivre.

L'orphelinat assure un suivi scolaire des jeunes sur place et continue de les suivre parfois jusqu'à l'université. Lors de cette journée, j'ai pu planter un manguier qui sera accompagné tout au long de sa croissance par une pancarte portant l'inscription « IPW, Cosy Wood » et reprenant les noms de tous les membres de la mini entreprise. Quel bel hommage, quelle fierté.

Cette aventure me donne envie de poursuivre mon investissement dans l'humanitaire ... voir même d'adopter un enfant dans le futur. Il faut investir davantage dans les institutions sur place, car c'est elles qui poussent notre monde et le font évoluer dans la bonne direction.

